COUR D'APPEL DE TOULOUSE

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL (HAUTE GARONNE)
30 JUIN 2020

Ce qui suit n'est pas le procès-verbal établi par l'administration, mais le compte rendu de l'UNSa Services Judiciaires. Etaient présents pour l'UNSa Services Judiciaires : Olivier DABOVAL et Laetitia BEAUFILS

Monsieur Gilles SAINATI, Président du CHSCTD 31 par intérim, ouvre la séance. Pour des raisons de distanciations sociales, plusieurs des participants interviennent par visio-conférence ou en audio.

- RETOUR SUR LA VISITE DU PREJ DE MURET :

Une visite au PREJ de Muret s'est déroulée le 16 janvier 2020. Le président du CHSCT a adressé un courrier en date du 16 mars 2020 à la DISP qui faisait état, entre autre de l'absence assistant de prévention au sein du PREJ de Muret de l'absence d' actions de prévention et de formation sur les risques psychosociaux, des relations avec la médecine du travail quant au suivi des agents, de la mise à disposition des registres CHS et de l'actualisation du DUERP, mais évoquait aussi l'absence d'un représentant de la DISP au dernier CHSCT-D le 5 mars 2020, alors que tous ces sujets qui concernent spécialement le PREJ étaient fixés à l'ordre du jour.

La représentante de la DISP a répondu que la lettre ne lui était pas parvenue. Elle a indiqué que la DISP s'est déplacée en masse, en même temps que la délégation lors de la visite du PREJ de Muret et que des réponses avaient été apportées localement, à ce moment-là. Elle souligne que le CHSCT-D n'a pas vocation à venir en supervision d'éventuels problèmes au PREJ de Muret puisque un CHSCT spécial existe à ce niveau. Il y a donc de fait déjà un dialogue permanent; le prochain CHSCT-S est programmé pour le 9 juillet 2020. Une réponse de la Direction inter-régionale est à la signature et va être envoyée prochainement au président du CHSCT-D. Cette lettre stipule notamment que le poste d'assistant de prévention n'a jamais trouvé preneur et qu'une ligne budgétaire « contractuelle » a été ouverte pour un contrat de 2 ans afin de pouvoir ce poste. Elle indique enfin qu'il n'y a pas de problématique majeure sur le PREJ de Muret.

Monsieur CHRISTY, représentant du personnel au CD de Muret est intervenu pour mentionner qu'aucune réponse n'avait été donné lors de cette visite, que ce soit au sujet de la médecine de prévention ou sur les conditions de travail (par exemple WC cassé, linge étendu un peu partout dans les douches ...) où encore sur la climatisation détériorée ou les problèmes de véhicule. La seule réponse apportée a été que le lieu de travail du PREJ « c'est les geôles ». Pour le poste d'assistant de prévention, il y avait une personne en place qui a été remerciée, et aujourd'hui aucun appel n'a été lancé auprès du personnel pour la remplacer.

Madame AMARI, DHRAS, souligne effectivement l'absence de coordinateur santé sécurité au niveau régional, l'absence d'assistant de prévention et des problèmes techniques sur la documentation. Sur la partie vestiaire et douches notamment, il y a des choses à redire (humidité, aération, linge qui sèche un peu partout...).

Monsieur HAMELIN, référent santé sécurité au travail DHRAS, a également constaté lors de cette visite l'absence de mise à jour ou de création des documents indispensables, tel que le DUERP. Sur le problème des sanitaires, c'est plutôt sur la qualité et l'entretien des douches ainsi que sur l'étendage du linge qu'il y a des problèmes.

Le docteur AUGER a déjà interpellé la DISP sur l'organisation des visites médicales à prévoir, mais elle n'a toujours aucun retour de la DISP.

La représentante de la DISP estime que si « c'était si catastrophique il y aurait eu d'autres saisines à ce sujet par les syndicats ». Sur les problèmes de douche et sanitaires qui sembleraient récurrents, elle ne pense pas que leurs fréquences soient suffisamment importantes pour saisir le CHSCT-D. Elle confirme qu'il n'y a « pas de problèmes majeurs et majoritaires au PREJ deMuret ».D'autre part elle laisse l'idée d'abandon de la hiérarchie, exprimée par certaines personnes lors de cette visite, à celles qui les ont exprimées.

- RETOUR SUR LA DERNIÈRE RÉUNION COVID :

Le représentant FO de la DAP renouvelle ses félicitations au personnel engagé à ce moment-là. Un cas de COVID a récemment été détecté à Seysses. La directrice adjointe de la MA Seysses indique que la personne a rapidement été prise en charge et isolée ainsi que les trois personnes codétenus avec qui il avait été en contact. Par la suite tout le « tracing » a été effectué, de nombreux test sont en attente de résultats.

Monsieur SAINATI en tant que président du TJ de Toulouse indique que ce détenu était également passé devant le JLD, un juge d'instruction et des greffiers, et que l'administration pénitentiaire n'a pas associé le personnel judiciaire potentiellement exposé au virus, aux tests de dépistage.

- ÉVOLUTION DES CONDITIONS ET DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL:

L'UNSA SJ a souligné le changement radical de position de la DSJ quant à la mise en œuvre du télétravail, durant la période COVID, en allégeant considérablement les modalités de mise en œuvre du télétravail. Une dotation d'ultra portable a été déployée mais l'UNSA SJ déplore que ce déploiement ait été si tardif, dans la gestion de la crise. L UNSA SJ demande la démocratisation du télétravail au sein du ministère et une réelle ouverture vers cette modalité de travail et cela dans l'intérêt de tous.

Madame ISUS a indiqué qu'il y a eu effectivement une seconde circulaire qui a permis d'assouplir la télétravail et de le déployer plus largement .Elle indique que les demandes de télétravail qui sont en cours, ont été transmises par les chefs de juridiction aux chefs de Cour d'appel, qui doivent harmoniser les modalités d'attribution des ultra-portables. Monsieur SAINATI indique avoir également demander une réponse pour septembre.

- QUESTIONS/INTERVENTIONS DIVERSES :

-Madame AMARI, DHRAS, rappelle que l'ensemble des registres et autres pièces hygiène- sécurité au travail doivent parvenir avant la réunion du CHSCT-D, c'est une obligation!

L' UNSA SJ a fait observer que cette question revient régulièrement sur la table et ce n'est pas tolérable.

- Le directeur du CD de Muret a indiqué que l'assistant de prévention avait démissionné et espère qu'il y aura prochainement un candidat.

- L'assistante de prévention du site CPH demande une visite des salles d'audience par le docteur PETEL au sujet de l'ergonomie des postes de travail des greffiers.

- Monsieur HAMELIN a fait état des dates de formation notamment pour les assistants de prévention. Ces dates seront annexées au procès-verbal de l'administration.

- Madame LECLAIR demande une visite du CHS sur le site de l'ancien tribunal d'instance de Toulouse.

- Madame ISUS demande que les convocations aux formations gérées par la DHRAS soient communiquées également au CHSCT-D.

Prochain CHSCT-D fixé début octobre.

Lætitia BEAUFILS
Membre suppléant du CHSCT-D

Olivier DABOVAL
Membre titulaire du CHSCT-D